

ABONNEMENT
Par année.....\$3.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre mois..... 1.50
Edition Hebdomadaire.....\$1.00
Administration et Rédaction,
524, Rue Sussex.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES
Première insertion, par ligne..... 1.00.00
Tous les jours..... 0.05
Trois fois par semaine..... 0.05
Une fois la semaine..... 0.05
Avis de Naisance, Mariage ou Décès..... 50
La Société de Publicité,
PROPRIÉTAIRE.

LE CANADA

Ottawa, 26 Juillet 1886

FRAPPE! MAIS ECOUTE

L'assemblée du comté de Chambly peut être placée au rang des bacchanales politiques entreprises et préparées par les libéraux de ce pays.

M. Laurier, ce bémol sigibée, ce frère roseau que la moindre brise peut faire courber, se pose aujourd'hui en démagogue terroriste, et voudrait que la province de Québec prodiguât ses attentions au parti libéral, parti qui compte assurément guère plus de dix hommes intelligents mais malhabiles, appuyés d'une cinquantaine d'autres qui ne sont que des mécontents et des ambitieux.

L'appel aux préjugés populaires est une des plus grandes fautes qu'un homme politique puisse commettre chez un peuple où, comme au Canada, tant d'éléments incompatibles entrent en cause pour former la nation. En supposant même que cette tactique eût quelquefois l'avantage du succès, comme nous en avons un exemple dans les dernières élections anglaises, cet avantage sera toujours du côté de la majorité et non du côté de la minorité. Nous, les Canadiens-français, nous avons tout à perdre avec de semblables moyens, car les personnes des autres origines ne manqueront pas de se liguer contre nous, et qui pourra faire alors la province de Québec seule contre toutes les autres provinces, sinon d'occuper une position tout à fait isolée et tout à fait désavantageuse pour ses intérêts.

L'impression produite par ces désagréables exploits des libéraux est immense et profonde dans tout le pays. Que MM. Laurier et Mercier combattent loyalement le parti conservateur qui assurément n'est pas plus parfait que tous les partis politiques, voilà un moyen qui gagnera peut-être des adhérents à la cause libérale déjà et depuis si longtemps compromise. Mais si le programme libéral consiste tout simplement en une virulente censure du parti conservateur sur la question Riel, si les mots pendants, cord, échafaud, sont l'unique thème des chefs libéraux, alors pour les Canadiens-français, il ne s'agit plus de conservateurs et de libéraux, mais de patriotes et d'anti-patriotes, et tous ceux qui veulent faire une guerre de races et de religion sont les ennemis les plus dangereux de notre nationalité.

Tout homme qui pense sérieusement ne saurait voir sans inquiétude l'avenir de la province de Québec. Chacun aime mieux servir ses rancunes, ses intérêts personnels, plutôt que de travailler dans l'intérêt de sa province et des siens.

En ce moment la province de Québec compte quatre partis politiques connus, à part des partis inconnus. Celui qui voit que les soixante et cinq membres de la province de Québec se divisent en conservateurs, libéraux, castors et nationaux ne peut pas s'empêcher de regretter qu'un tel souffle de discord et de haine puisse séparer tout un groupe d'hommes dont leurs moindres intérêts demandent en toute circonstance l'union et surtout la circonspection. C'est pen-

dant que nous sommes à ergoter, à épiloguer que les autres races s'enrichissent en profitant de nos divisions et de nos querelles.

La parti libéral a ceci de caractéristique, c'est qu'incapable d'avoir de grandes conceptions, il s'ingénie à terrasser les hommes qui le représentent ou le dominent. Sir George E. Cartier a été vaincu un jour par les persécutions incessantes de cette poignée de pygmées ridicules, et aujourd'hui parce que M. Chapleau éclipsa leur soleil, tout le ban et l'arrière-ban du parti libéral vont lui faire une guerre à outrance. Néanmoins il y a encore assez de patriotes éclairés dans la province de Québec pour que ces manœuvres indignes reçoivent une juste condamnation, et la flétrissure qu'elles méritent.

L'investiture du Pallium à Montréal

Plus de vingt-cinq archevêques et évêques assisteront à la fête.

Le dîner officiel aura lieu au Cabinet de Lecture Paroissial, et il y aura réception à l'hôtel de ville à 4 heures P.M.

Des mâts portant des oriflammes à leur sommet seront dressés le long de la place Jacques Cartier et de la rue Notre-Dame.

Les évêques de Scranton et de Covington, E.-U., sont arrivés hier à l'évêché. C'est ce dernier qui prononcera le sermon de circonstance.

À la réception de demain, les dames seront admises à être présentées à Son Éminence et à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque. Les messieurs devront apporter deux cartes, avec leurs noms lisiblement écrits. Habit de jour.

On a commencé à ériger sur le quai de la compagnie du Richelieu un arc de triomphe sur les plans de M. J. L. Rosther. Cet arc est construit de manière à pouvoir servir même en cas de pluie. Il sera couvert et pourra contenir une centaine de personnes.

Les portes de l'église Notre-Dame seront fermées à l'exception d'une porte latérale ou n'auront accès que les porteurs de cartes d'admission. Les propriétaires de bancs ont reçu leurs cartes hier. Ceux qui ne les ont pas reçues ou qui désirent retirer des places pour assister à la cérémonie pourront se procurer des cartes aujourd'hui.

La décoration extérieure de l'hôtel de ville sera très simple, elle consistera en un immense velours rouge qui partant du fronton de la porte d'entrée sera supporté par deux grands mâts.

On a placé le bâti qui supportera les foyers de lumière électrique hissés à l'extrémité du mât de la tour principale. Les décorations de la salle du conseil et, des corridors seront faites aujourd'hui.

M. Beullac, a été chargé de l'entreprise de l'illumination du palais de justice, qui sera orné de quatre cents lumières.

Demain aura lieu à l'église de Notre-Dame, la cérémonie de la remise du Pallium à Monseigneur l'archevêque de Montréal.

Cette cérémonie sera présidée par Monseigneur le cardinal E. A. Taschereau, archevêque de Québec.

Le matin, vers 9 heures, on ira chercher Son Éminence au quai du Montréal, où une adresse lui sera présentée; de là le cortège conduira Son Éminence à l'église Notre-Dame.

À Notre-Dame, Son Éminence chantera la messe, et à la suite de cet office, elle recevra le Pallium à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal.

Le soir tous les fidèles de la ville et de la banlieue sont invités à illuminer leurs maisons à l'occasion de cet heureux événement.

Voici quelques détails sur certaines cérémonies qui doivent s'accomplir lors de la remise du pallium à Mgr de Montréal: Son Éminence le cardinal archevêque de Québec a été désigné par le Souverain Pontife pour donner le pallium à Mgr de Montréal. Ayant reçu du Siège Apostolique, par l'entremise de l'abbé Mgr O'Brien, le pallium, Son Éminence se rendra avec l'Élu à Notre-Dame, et y chantera une messe solennelle.

Après la communion de Son Éminence, le pallium, toujours recouvert de la soie qui l'envelopperait, sera étendu sur le milieu de l'autel.

La messe finie, le cardinal Taschereau prendra l'Étoile, la chape et la mitre, et s'étant assis dans un fauteuil recevra, au nom du Siège Apostolique, le serment de fidélité du nouvel archevêque revêtu lui-même des ornements pontificaux à l'exception de la mitre et des gants.

Le nouvel archevêque ayant prêté ce serment, le cardinal se lèvera, mitre en tête, prendra le pallium de sur l'autel et le placera sur les épaules de Monseigneur de Montréal en prononçant les paroles suivantes: En l'honneur de Dieu tout-puissant, de la bienheureuse Vierge Marie, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, de notre Saint Père le Pape Léon XIII, de l'église romaine et de l'église de Montréal, qui vous est confiée, nous vous transmettons un pallium, pris au corps de Saint-Pierre, comme signe de la plénitude de la dignité pontificale, en sus des droits archiepiscopaux, afin que vous vous en serviez les jours qui sont marqués dans les privilèges concédés par le Saint-Siège.

BRIC-A-BRAC

Heureux—le nègre excepté, celui qui rit le mieux et le plus souvent sur la terre, c'est le Canadien-Français.

Quand par hasard il m'est donné de faire la rencontre d'un beau nègre qui rit, je m'arrête et je le regarde aller. La sympathie du rire m'attire vers ce noir gaillard qui rit au nez de toute fortune, bonne ou mauvaise; et moi-même, je ris de le voir rire, de le savoir heureux, content de son sort, et cela me fait du bien.

Il s'éloigne, je continue mon chemin de mon côté; mais le sillon que cette gaîté passagère a tracé en moi fraye pendant quelque temps un chemin facile à la marche de mon esprit.

Ce rayon de soleil éclairant cette noirceur près de moi, illumine complètement les coins sombres de mon cœur; les terreurs de l'avenir qui m'assaillaient tantôt se sont dissipées comme par enchantement, et les choses de ce moi de m'apparaissent maintenant toutes roses et belles.

Par exemple, le rire commun catif du nègre, tout en étant plaisant à voir et à entendre, ne produit pas exactement la même impression sur celui qui en est témoin que le bon et franc-rire d'un Canadien-Français.

Le nègre nous rend heureux de son bonheur par contraste extrême; il est le paria de la création et pourtant il est heureux, content de son sort; il rit. Cette joie d'enfant chez ce paria est une excuse gratuite offerte à l'égoïsme du bonheur chez le favori des cieux.

Le Canadien Français, lui, appartenant à la petite famille des privilégiés de la création, rend son frère de la race blanche heureux de sa gaîté, par déduction. On l'étranger que le hasard met en contact avec le Canadien-français—on se dit, parlant de nous: "They are happy; ils sont heureux, contents de leur sort; ils rient dans les mêmes conditions de naissance, d'état ou de fortune où je me trouve moi-même. Et moi, butor! je passe grave, froid triste, lugubre comme un corbillard. Pourquoi n'essayerais-je pas de faire comme eux?"

Et cet étranger s'acclimate peu à peu, sa froideur se fond à la chaleur du Canadien français; ayant reçu le baptême du rire des mains de notre nation, il se sent régénéré et heureux, et bientôt il sera canadien de cœur comme vous et moi et fier de le proclamer.

(Regardez dans Québec: que font les froids Anglais d'il y a vingt ans? ils se proclament Canadiens, ils sont heureux, ils rient.)

C'est alors, dis-le, quand le rire du Canadien-français aura fusionné les races diverses qui peuplent aujourd'hui le Canada; c'est alors que la nation canadienne, enfin sortie de ses langes, commencera réellement à accomplir la mission que la Providence lui a confiée: celle de retremper les peuples du vieux monde en leur inculquant ses idées conservées droites et saines, en leur infusant un sang jeune et chaud; en les régénérant par le baptême du rire. J'ai dit.

Mais qu'est-ce? Vous me dites: continuez? Very well! Laissez-moi allumer ma pipe, et je vais vous fabriquer une légende.

La scène se passe dans le paradis. Un jour, qu'il y a quelques siècles Dieu le Père s'ennuyait, il se

tourna brusquement vers Saint-Jean Baptiste qui était prosterné à quelques pas en arrière du trône de la divinité et il lui dit: —Or çà! Jean mon ami, est-ce qu'on ne chante plus et ne rit plus ici?

St Jean-Baptiste, surpris de ces paroles, lui qui en ce moment nageait dans les délices des mélodies célestes, leva la tête et regarda l'Éternel sans comprendre.

—Oui, continua Dieu le Père, les bruits joyeux, les rires de la terre n'arrivent plus jusqu'ici, ne font plus écho avec la musique du ciel; d'où vient cela? Prend le nombre d'anges qu'il te faut, Jean mon ami, et vas vite aux informations.

St Jean Baptiste reçut avec grand espoir, cet ordre de l'Immensité: escorté de sept anges, il se fit ouvrir la porte du paradis par St Pierre qui le salua amicalement; et, dans une seconde il franchit la distance du ciel à la terre.

Cinq minutes plus tard, il était revenu et sa mission était accomplie.

St Pierre remarqua en lui ouvrant de nouveau la porte du paradis que sa figure portait l'empreinte d'une grande tristesse et que les anges pleuraient.

—Eh bien? Jean mon ami, questionna Dieu le Père, quand St Jean Baptiste se fut prosterné en face du trône de la splendeur des splendeurs; relève-toi, regarde le Levant et parle.

—Créateur, répondit St Jean-Baptiste, on ne rit plus sur la terre, on ne fait plus entendre de chants joyeux: les nègres sont en esclavage et on les fouette (vers le commencement du XVIIe siècle, sous Charles V, roi d'Espagne), l'Angleterre chante des hymnes monotones, la Russie grelotte, l'Allemagne étudie, l'Espagne.....

—Mais la France interrompit Dieu le Père; que fait la France, Jean mon ami?

—Hélas! la France se bat, les enfants se font tuer et les femmes pleurent.

—Ah! soupira le Créateur il faut que je me remette à l'œuvre.

Puis, il descendit de son trône et il dit à St Jean-Baptiste: "Viens avec moi, nous allons jardiner."

"Car vois-tu, Jean mon ami, continua le Créateur; pour que ma félicité soit parfaite, il faut que ma créature soit heureuse, qu'elle soit contente de son sort; qu'elle chante, qu'elle rie même sur cette terre de ronces et d'épines où ma colère l'a un jour jetée. J'ai soif de son amour et je veux qu'elle m'aime en dépit des épreuves passagères auxquelles je la soumets pour l'éprouver.

"Le plus bel encens, la plus belle prière qui monte de la terre à mon trône, c'est le bruit joyeux qui s'échappe d'une maison où, quoique la misère gratte à la porte, l'amour, l'union et le rire s'allient pour me glorifier. Et quand ce bruit joyeux ne parvient pas jusqu'à moi, c'est que ma créature s'est révoltée, ne m'aime plus ou va m'oublier."

—Jean mon ami, allons jardiner.

Et Dieu fit surgir des eaux un grand continent (les deux Amériques sur lequel il traça une magnifique allée (le Canada), une allée qui s'étendait d'océan à océan et qu'arrosait un grand fleuve et des rivières innombrables.

Et il dit à St Jean-Baptiste: "Je te nomme gardien et patron de cette allée que mon doigt vient de tracer; encore un peu de temps et un peuple nouveau la parcourera

en tous sens et égayera ce pays de ma prédication par des chants et des rires joyeux.

"Et ce peuple sera celui de l'avenir et il sera mon peuple."

—Jean mon ami, remontons.

WALTER CLECH.

Aylmer, jeudi soir.

ÇA ET LA

L'honorable Geo. Kirkpatrick, président de la Chambre des Communes, et le général Middleton sont arrivés d'Europe par le "Parisian" vendredi.

Le bassin de carénage à Esquimaux, Colombie Anglaise, a été complètement au temps assigné lors de la passation des soumissions.

La chaleur est écrasante dans les Etats de l'Ouest. A Fort Heagh, Mont, le thermomètre marquait mercredi, 120 degrés à l'ombre. Il n'a pas plu depuis un mois.

Sir John Macdonald a passé en revue, lundi, la police à cheval de Prince Albert, qui est à Regina et dans les environs depuis quinze jours. Il s'est déclaré très satisfait et a félicité les officiers et les hommes; il a promis des médailles à ceux qui avaient combattu lors de la révolte du Nord-Ouest.

Un infâme trafic de jeunes filles canadiennes françaises, que l'on envoie à Chicago, vient d'être dénoncé au Congrès des Etats-Unis. Une enquête aura probablement lieu afin de s'enquérir de tous les faits mentionnés dans la pétition qui a été présentée à ce sujet au Congrès.

Il ne faut pas retarder si vous voulez avoir un habillement tout laine pour homme à \$5, chez P. Rochon, coin des rues Rideau et Nicolas.

Gare les Amorcees

Parce que des pièges en sont tout près

Les finauds du commerce, comptant sur la bêtise d'une notable portion du public, annoncent qu'ils vendent telle chose pour telle somme, qui est au-dessous du prix courant généralement connu. Leur calcul est de mettre sous l'impression qu'ils vendent à meilleur marché que leurs confrères et qu'il est avantageux d'acheter chez eux. En effet, les personnes crédules, animées d'une confiance mal-placée, paieront ces magasins, où elles paient des prix exorbitants pour les effets dont elles ne savent juger la qualité et la valeur. Ces commerçants n'ont pas de prix fixes. Leurs demandes varient suivant le plus ou moins d'inexpérience, ou même de bonne foi, des acheteurs. La preuve: c'est qu'ils finissent le plus souvent par accepter une somme bien moindre que celle qu'ils ont d'abord déclaré être ce qu'il y a de plus raisonnable. D'ailleurs, n'est-il pas fort désagréable d'être obligé, sous peine de payer trop, de discuter et implorer, en un mot de soutenir un combat de paroles avec un commis, à qui l'habitude de la chose donne sur vous un avantage considérable? Vous ne savez quand arrêter votre marchandement: d'un côté craignant ne pas avoir amené le vendeur à son plus bas prix; et de l'autre côté redoutant l'inutilité de nouveaux débats. Une personne sage achètera quelquefois l'article particulier dont le bas prix est annoncé, mais nul autre, sachant que la réduction sur l'un n'est qu'un attrappe-nigaud pour faciliter une augmentation illégitime sur les autres.

Au magasin tenu par le soussigné, il n'y a QU'UN SEUL PRIX

pour le comptant et qu'un seul prix pour le crédit, marqués en chiffres ordinaires. Pas de marque secrète.

Les marchandises y sont vendues à aussi bas prix que le permettent leur achat en gros au comptant, une administration économique de l'établissement et une grande modération dans la recherche du profit. L'encouragement accordé jusqu'aujourd'hui à cette maison, par le public, est la démonstration de ce qui précède.

MEUBLES. POELES

Fume, Hâtelier, Lits & Ressorts, Vaisseau, Ferreries, Forblanterie, Bâtiment de Cuisine, Contellerie, etc.

E. D. D'Orsonnens,

GERANT

Via-vis le Gros Orme

Rue Principale, Hull

Vente à bon Marché

L'IMMENSE SUCCES ARTICLES

MODES Sacrifices à moitié Prix

Mlle A. McDonald

Maison de Modes Parisienne 521 RUE SUSSEX, Quatrième porte de la rue York.

Patinoir à Roulette

Opéra Comique durant Vêtu LUNDI, 19 JUILLET, Et le reste de la semaine, la grande pièce de Gilbert et Sullivan.

"PINAFORE," Ou la jeune fille qui aime un matelot Avec toute la troupe dans les rôles principaux de la pièce.

Matinée Mercredi et Samedi. Admission, 15, 25 et 35 cts. Sièges réservés en vente chez Northheimer, rue Sparks.

En active préparation: FANCHON! Comédie-Drame en 4 actes.

VENTE A MOITIE-PRIX

DANS LES MODES

Commencant aujourd'hui, chez WOODCOCK

Magasin populaire de Modes, 39 Rue Sparks.

Montres, Chaines, Colliers Etc.,

VENDUS AUX CONDITIONS TRES FACILES DE \$1. par semaine

Chevrier Freres,

466, RUE SUSSEX.

Montres d'or pour dames, reveil matins, cadres, miroirs, etc.,

vendus à la semaine par CHEVRIER FRERES

N. B. Vous aurez la visite de notre agent avec des échantillons.

LA MACHINE A COUDRE

de l'époque; quelle est-elle? Tout le monde devrait savoir ou sait que c'est la

"New Williams" qui tient le haut du marché. Mesdames, examinez là avant d'aller acheter ailleurs. Vendue seulement par C. McDIARMID, 163, rue Spark. Ottawa, 11 mai 1886.

TELEGRAPHIE

CANADA

Nouvelles de Toronto
TORONTO 25—Le rapport sur le nombre des immigrants à Toronto pendant les six premiers mois de l'année, signale que l'immigration a été beaucoup plus forte que l'année précédente.

Nouvelles de Québec
Québec 25—La compagnie du chemin du lac Saint-Jean a résolu de construire les embranchements de Lorette et de Saint-Gabriel.

Nouvelles de Québec
Québec 25—M. Samuel Lespès, contre-maître des bœufs à bord du SS Batavia en route de Montréal à Liverpool est tombé dans la cale du vaisseau durant le trajet entre Montréal et Québec.

Accident fatal
Québec 25—M. Samuel Lespès, contre-maître des bœufs à bord du SS Batavia en route de Montréal à Liverpool est tombé dans la cale du vaisseau durant le trajet entre Montréal et Québec.

Echos des fêtes cardinalices
Québec 25—Son Eminence le cardinal Taschereau a célébré la messe hier matin, à l'église de la basse ville.

Le congrès américain
WASHINGTON 25—On ne croit pas que le congrès soit prorogé avant lundi ou mardi de la semaine prochaine.

Le monument de Grant
WASHINGTON 25—Nous voici à l'anniversaire de la mort du général Grant, et la souscription au futur monument funéraire, pour lequel on a demandé un budget de \$1,000,000, ne s'élève encore, après un an, qu'à \$12,475.

Le comte de Chambord
NEW-YORK 25—Un couple débarquant récemment dans la ville et dans le comté de Chambrord, on a vu, par un hasard, le comte et la comtesse de Chambord.

La situation au Mexique
El Paso (Texas) 25—M. Cutting, le journaliste d'El Paso, est toujours en prison à Paso del Norte, de l'autre côté de la rivière.

Un abordage sinistral
NEW-YORK 25—Le steamer belge, Westland, arrivé jeudi, rapporte un sinistral abordage survenu le 23 courant, dans la Manche, où il a rencontré et coupé en deux une énorme baleine de 80 pieds de long.

Le choléra
PARIS 25—Il y a eu aujourd'hui 4 nouveaux cas de choléra et deux décès à Paris; 9 cas et 2 décès à San Vito; 3 cas et 2 décès à Bologne.

L'Espagne et l'Angleterre
BARCELONE 25—Des milliers de marchands se sont rassemblés aujourd'hui pour protester contre le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et l'Espagne.

Troubles antisémitiques en Lithuanie
PARIS 25—D'après les journaux de Vilna, de nombreuses émeutes ont été produites dans la bourgade de Dolguovno (province de Vilna, district de Vileika).

Un sgaré hongrois
BOSTON 25—Le fameux barbier de Boston, Bernard Verne, poursuivi pour avoir osé raser le dimanche, crime dans lequel les vieilles lois du Massachusetts voient une horrible violation du repos dominical, a été acquitté par le jury.

La variole
MASON CITY, Ia., 25—La variole diminue en cette ville et les malades sont convalescents.

Echappé belle
NEW-YORK 25—Une dépêche de Long Branch dit que M. Mathew Arnold a failli se noyer en cet endroit, il y a quelques jours, il fut saisi de crampes et tomba à l'eau où il se baignait et perdit connaissance.

Points noirs à l'horizon
CHICAGO 25—Des dépêches reçues d'El Paso et de Fort Worth, annoncent qu'il y a eu beaucoup d'excitation dans le Texas, à cause de la démission du rédacteur Cutting par les autorités de l'Etat de Chihuahua après les demandes répétées faites par le consul américain pour sa mise en liberté.

La révolte mexicaine
LAREDO 25—Les chefs du mouvement révolutionnaire à Tamaulipas ont subi une grande défaite. Les pertes ne sont pas connues. Le commandant mexicain dit qu'il a tué 5,000 soldats concentrés sur la frontière de la Rio Grande et ce nombre est plus que suffisant pour repousser toute révolte.

MATAMOROS 25—Plusieurs détachements de troupes fédérales sont maintenant dans les environs et ont fait la capture de quatre autres prisonniers. On pense que la majorité des révolutionnaires ont trouvé un lieu sûr et se sont retirés dans les montagnes de l'intérieur.

Le bi-métallisme
POSEN, 25—La commission nommée pour enquêter sur les causes de la dépression du commerce a fait son troisième rapport.

La question des pêcheries
HALIFAX, N. E., 35—L'avocat des Etats-Unis a produit hier sa défense dans la cause du Doughty. Le document est très long et le trait principal allégué est que le Doughty a été entraîné dans le port par les glaces et n'y est pas entré pour acheter de la morue.

Projet rejeté
PARIS 25—Le comité de la défense par un vote de 14 contre 3 a rejeté la proposition faite pour démolir les fortifications situées à l'ouest de la ville.

Dividende
LONDRES 25—A une assemblée des directeurs de la compagnie du Cable tenue hier, M. Pender a annoncé que le profit net de la compagnie pour le mois de l'année était de £18,545, et il proposa de déclarer pour l'année un dividende de 2 1/2 p. cent.

L'opinion d'un archevêque
LONDRES 25—L'archevêque Crooke de Cashel, Irlande, a envoyé au trésorier de la ligue Nationale une somme destinée à la ligue parlementaire irlandaise, cette somme est de £10,000.

La situation politique en Angleterre
LONDRES 25—On fait dans le moment de grands efforts afin d'induire le comte de Carnarvon à accepter la position de lord lieutenant d'Irlande. Lord Charles Beresford comme secrétaire en chef, Salisbury veut par cela prouver qu'il n'a pas l'intention de présenter une mesure de coercition et aussi, qu'il a l'intention de laisser les affaires locales irlandaises.

Le congrès américain
WASHINGTON 25—On ne croit pas que le congrès soit prorogé avant lundi ou mardi de la semaine prochaine.

Le monument de Grant
WASHINGTON 25—Nous voici à l'anniversaire de la mort du général Grant, et la souscription au futur monument funéraire, pour lequel on a demandé un budget de \$1,000,000, ne s'élève encore, après un an, qu'à \$12,475.

Le comte de Chambord
NEW-YORK 25—Un couple débarquant récemment dans la ville et dans le comté de Chambrord, on a vu, par un hasard, le comte et la comtesse de Chambord.

La situation au Mexique
El Paso (Texas) 25—M. Cutting, le journaliste d'El Paso, est toujours en prison à Paso del Norte, de l'autre côté de la rivière.

Un abordage sinistral
NEW-YORK 25—Le steamer belge, Westland, arrivé jeudi, rapporte un sinistral abordage survenu le 23 courant, dans la Manche, où il a rencontré et coupé en deux une énorme baleine de 80 pieds de long.

Le choléra
PARIS 25—Il y a eu aujourd'hui 4 nouveaux cas de choléra et deux décès à Paris; 9 cas et 2 décès à San Vito; 3 cas et 2 décès à Bologne.

L'Espagne et l'Angleterre
BARCELONE 25—Des milliers de marchands se sont rassemblés aujourd'hui pour protester contre le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et l'Espagne.

Troubles antisémitiques en Lithuanie
PARIS 25—D'après les journaux de Vilna, de nombreuses émeutes ont été produites dans la bourgade de Dolguovno (province de Vilna, district de Vileika).

Un sgaré hongrois
BOSTON 25—Le fameux barbier de Boston, Bernard Verne, poursuivi pour avoir osé raser le dimanche, crime dans lequel les vieilles lois du Massachusetts voient une horrible violation du repos dominical, a été acquitté par le jury.

La variole
MASON CITY, Ia., 25—La variole diminue en cette ville et les malades sont convalescents.

Echappé belle
NEW-YORK 25—Une dépêche de Long Branch dit que M. Mathew Arnold a failli se noyer en cet endroit, il y a quelques jours, il fut saisi de crampes et tomba à l'eau où il se baignait et perdit connaissance.

Points noirs à l'horizon
CHICAGO 25—Des dépêches reçues d'El Paso et de Fort Worth, annoncent qu'il y a eu beaucoup d'excitation dans le Texas, à cause de la démission du rédacteur Cutting par les autorités de l'Etat de Chihuahua après les demandes répétées faites par le consul américain pour sa mise en liberté.

La révolte mexicaine
LAREDO 25—Les chefs du mouvement révolutionnaire à Tamaulipas ont subi une grande défaite. Les pertes ne sont pas connues. Le commandant mexicain dit qu'il a tué 5,000 soldats concentrés sur la frontière de la Rio Grande et ce nombre est plus que suffisant pour repousser toute révolte.

MATAMOROS 25—Plusieurs détachements de troupes fédérales sont maintenant dans les environs et ont fait la capture de quatre autres prisonniers. On pense que la majorité des révolutionnaires ont trouvé un lieu sûr et se sont retirés dans les montagnes de l'intérieur.

EAU ET FEU!

BIJOUTERIES



MARCHANDISES DE FANTAISIE
De toutes sortes, endommagées par le feu, l'eau et le démantèlement, en vente à

Grand Sacrifice!

LUNETTES

De 1ère qualité à grande réduction, chez

L. N. DORION, GEORGE THOMAS
160 RUE PRINCIPALE, HULL.
EPICIER, 85, coin des rues Albert et Inkerman, HULL.

L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET et le meilleur marché d'Épicerie, Vins, Liqueurs, Tabacs et Vaisselles dans Hull.

Les Gros Lots seront tirés
Hâtez-vous d'acheter vos Billets

Voitures! Voitures!
Voitures couvertes ou découvertes, Phaétons, Rockaways, Express, Chariots à pain, etc., etc.

ALFRED MATHIEU, No. 380 rue Clarence, Ottawa
24 juillet 1885.

GRAND ASSORTIMENT
De Chapeaux de Feutre, Pailles, Manille, Mackinac, &c.

CHAPEAUX DE SOIE
Dans les derniers goûts.

CHAPEAUX ET CASQUETTES POUR CLUB.

Capots et Circulaires de ca-outchouc pour Dames et Messieurs.

J. COTE, 121 Rue Rideau.

T. W. CURRIER
A DEMENAGE
SON IMMENSE ASSORTIMENT DE Meubles, Portes, Chassis et de Bois de Scie aux Nos. 186 et 188, RUE RIDEAU.

Près du Couvent des Sœurs du Sacré-Coeur, coin des rues Wallis et Rideau.

Tous ces différents genres de bois seront vendus

Au prix de la manufacture, en gros et en détail. Ottawa, 8 juin 1886—3m

Teiles pour Fenêtres
Nous venons de recevoir le plus bel assortiment de teiles peintes et dorées pour fenêtres qui ait jamais été importé en Canada

JACOB ERBATT
MAGASIN PALAIS DE MEUBLES
38 RUE RIDEAU. N. B.—Voyez les échantillons de ces teiles dans ma vitrine

Quelques uns des avantages DES

CELEBRES AMERS INDIGÈNES.

POPULAIRE TONIQUE STOMACHIQUE.

1er Avantage—Les "Amers Indigènes" sont à la portée de toutes les bourses. Le pauvre peut en faire usage, et le riche ne peut pas s'en passer.

2e Avantage—Les "Amers Indigènes" ne contiennent aucun minéral, mais seulement des plantes de nos campagnes, comme houblon, pissenlit, rhubarbe, et quinze autres plantes les plus populaires.

3e Avantage—On peut en prendre à volonté sans aucun danger

4e Avantage—Les "Amers Indigènes" agissent sur les intestins, et sont un puissant purgatif du sang.

5e Avantage—Pour ouvrir l'appétit, et aider la digestion, les "Amers Indigènes" sont sans égal.

LOTTERIE NATIONALE
DE M. LE CURÉ A. LABELLE

VALEURS DES LOTS
Première série : \$50,000.00
GROS LOT : \$10,000.00
Deuxième série : \$10,000.00
GROS LOT : \$2,500.00

GRAND TIRAGE FINAL
DES LOTS DE CETTE LOTTERIE
Le 11 AOÛT prochain

Les Gros Lots seront tirés
Hâtez-vous d'acheter vos Billets

COUT DU BILLET
Première série : \$1.00
Deuxième série : 25 cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire S. E. LEFEBVRE, No. 19 rue St Jacques.

Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets. (États-Unis 8 cents)

Pour gagner les Maisons.

Nous venons de recevoir un assortiment de TAPIS DE BRUXELLES

TAPISSERIE
Voyez-les avant d'acheter.

Harris & Campbell, RUE O'CONNOR.

FONDE EN 1837
OURNEMENT EN CIMENT ET CHAUX DE HULL

Le soussigné attire l'attention des entrepreneurs et des autres intéressés sur les mérites du CIMENT DE HULL

et son adaptation pour les travaux de maçonnerie exposés à subir l'influence de l'eau. Le soussigné peut fournir les certificats de ses ingénieurs et des entrepreneurs les plus éminents. La manière de s'en servir est donnée sur chaque baril.

Bardeaux de Pin à vendre à bon marché. Les commandes par le télégraphe ou autrement sont remplies promptement. C. B. WRIGHT, Hull, P. Q.

FE

LA FID

Un monsieur... Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

Cette cellule venait par mes... Elle se linge blanche... ils qu'en dégr... agiter, ils tombèrent... sein de laq... rappelaient... té promise.

ANNONCES NOUVELLES

Société Saint Pierre D'OTTAWA

Les membres de la société sont priés de se réunir en aussi grand nombre que possible à la salle des séances, mercredi prochain, 23 juillet, à 10 1/2 hrs. du matin, pour prendre part à la démonstration qui doit avoir lieu à l'occasion de l'arrivée de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Grande Soiree Musicale

Donnée en l'honneur de Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque d'ottawa A l'occasion de l'investiture du Pallium, JEUDI, 29 JUILLET, L'INSTITUT CANADIEN.

Cette grande soirée musicale, organisée par M. le Dr. Prévoist, avec le concours des artistes et principaux amateurs de la Cité, servira de clôture aux solennités du 28 et du 29 courant, et les prix d'admission ont été fixés comme suit:

PELERINAGE

Sainte-Anne de Beaufort

Le pèlerinage à Sainte-Anne de Beaufort sous la direction des Révérends Pères Oblats de Hull est définitivement fixé à Mardi, 2 Août. Ce pèlerinage se fait avec la bienveillante autorisation de Sa Grâce Monseigneur Duhamel, Archevêque d'ottawa.

A VENDRE

Le sous-sol offre en vente, plusieurs bons chevaux de travail, express, tombereaux, charrettes à bois, attelages, etc., etc. et un lot de bois de moulin, le tout à très bonnes conditions.

Thomas Leblanc, TAILLEUR

vient d'ouvrir une boutique de tailleur au Nos. 537 et 539, au magasin de M. A. D. Richard, rue Sussex.

James R. Bowes ARCHITECTE

Chambre 25, SCOTCH ONTARIO CHAMBERS RUE SPARKS. Ottawa 9 juin 1886-1a

Chandeliers pour l'illumination! 10 cts. la douzaine.

E. G. LAVERDURE

ECHOS DE HULL DANS LA CAPITALE

La foudre Hier soir, vers les neuf heures, il est passé au dessus de Hull et d'ottawa un orage terrible accompagné de tonnerre et d'éclairs. La foudre est tombée en trois endroits à Hull. Premièrement sur la maison de M. J. O. Laferrière, secrétaire trésorier de la cité.

Appel Hier dans toutes les églises catholiques d'ottawa on a fait un chaleureux appel à toutes les sociétés de la ville de sortir en aussi grand nombre que possible mercredi et jeudi à l'occasion des fêtes de l'investiture du Pallium.

Neuvaine Ce matin a eu lieu à la Basilique la clôture de la neuvaine des dames de la société Ste Anne. Cette neuvaine s'est terminée par une grand-messe solennelle.

Offrande générale La souscription des citoyens pour l'offrande qu'ils se proposent de faire à Sa Grandeur, Mgr l'Archevêque d'ottawa, va son train. Hier, un citoyen de la rue de l'Eglise, M. Joseph Groulx, s'est inscrit sur la liste qui lui fut présentée à son domicile.

Accident Ce matin, aux scieries de M. Eddy, un ouvrier nommé Rodrigue Bloom a eu la main coupée par une scie à ruban entre l'index et le doigt du milieu. Le blessé a été conduit chez M. le Dr Aubrey qui lui a donné ses soins.

Rôle d'évaluation Le rôle d'évaluation est maintenant déposé au bureau du secrétaire trésorier de la cité et sera visible jusqu'au 15 août. C'est le devoir de tous les contribuables d'aller voir si leurs noms sont régulièrement inscrits et si leurs propriétés ne sont pas faussement évaluées.

Fausse nouvelle La nouvelle de la noyade de M. Rapotte, telle que rapportée par les journaux anglais, est complètement fautive.

Convention La convention des conservateurs du comté d'ottawa est régulièrement convoquée pour le 31 courant à une heure de l'après-midi, dans la salle de M. Durocher, à Hull.

Une découverte importante Nous apprenons avec plaisir que M. J. B. Leduc, minéralogiste praticien, inspecteur de mines et médecin-herboriste vient d'obtenir un brevet (patente) pour tout le Canada, et s'est en même temps adressé aux gouvernements des Etats Unis d'Angleterre, de France, d'Allemagne et de Russie pour obtenir le même brevet en faveur d'un remède qui produit la guérison certaine de la coqueluche, des maux de gorge diphtérique et maux d'estomac, et particulièrement des bronches, des poumons et du foie.

Grand excursions demain soir, par le vapeur "Empress, Fanfare, Orchestre, concert Etc. Etc. Etc.

Jubilé Hier à l'église Ste Anne d'ottawa ont lieu la clôture de la retraite des dames de Ste Anne en même temps que des exercices du jubilé. Ces exercices se sont terminés par la visite des églises St Joseph, St Patrice et la Basilique. Cette visite s'est faite en corps sous la direction de M. le curé Prud'homme.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Cour de Police 26 juillet.—L'inspecteur O'Reilly vs. F. X. Groulx, pour vente de boisson sans licence; le défendeur est acquitté faute de preuves.—L. A. Olivier, avocat du défendeur; Alédéric Laliberté, conduite de désordre, \$2 d'amende et \$2 le frais; Mary Sabourin, pour vagabondage est condamnée à dix huit mois de prison de Réforme à Toronto; sa compagne, Rosalie Riendeau, jeune fille de 17 ans, pour la même offense et en sus, pour avoir déserté la maison paternelle, ce qui est prouvé par le témoignage du père de la prisonnière, est condamnée, malgré ses promesses de bonne conduite à l'avenir, à vingt un mois de prison de Réforme à Toronto; Anne Cameron, accusée du vol d'un billet de \$2 est acquittée; une cause de McKenna pour avoir brisé l'instrument d'un vieux joueur d'orgue sur la rue est remise à demain.

Orage

Après une chaleur intense durant toute la journée, hier, nous avons été gratifiés vers le soir d'un orage accompagné d'éclairs et de sours grondements de tonnerre.

Commencement d'incendie

Il y a eu un commencement d'incendie, hier après-midi, dans le soubassement de la Basilique pendant les exercices des Dames de Ste Anne. M. l'abbé Campeau qui était présent a réussi à écarter tout danger d'extension, comme de panique.

Des arches

On se propose de construire des arches de verdure sur la rue Sussex à l'occasion de la visite des hauts Dignitaires de l'Eglise. Les citoyens de la rue Cumberland, nous assure-t-on, ne resteront pas en arrière et feront ériger un magnifique arc sur leur rue.

Etoffe à robe à 5 cts. P. Rochon.

L'Armée du Salut

Les membres de l'Armée du Salut ont envahi hier le Parc Major et ont eu maille à partir avec les constables au sujet de l'observance des règlements de ce Parc. Nous croyons que les membres de cette société insignifiante tiennent à faire parler d'eux un peu trop depuis quelque temps. Il serait très à propos que la corporation veirait à faire cesser leur musique et leurs chants ennuyants sur tout le dimanche durant les offices.

Perdu

Depuis le commencement de juillet, il a été perdu un parapluie en soie avec poignée en argent et portant une pierre incrustée. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le remettre à M. Alphonse Laroque, 49 rue Murray, ou à ce bureau où une récompense sera donnée.

La Maison Economique pour l'achat des meubles de ménage

de toutes sortes, vend au prix des manufactures, 553 rue Wellington. C. Lévêque. 14 juillet—3m.

Bénéfice de M. Furlong

Ce soir, au Rond Royal, sera donnée une soirée de gala au bénéfice de la compagnie d'Opéra de New York. Le programme est des plus attrayants. On commencera la représentation par une petite comédie intitulée: "A chance Meeting" qui sera suivie du magnifique drame "Alone" et d'une farce des plus comiques "Razor Jim".

Obstruction enlevée

Depuis que l'on a fait poser des trottoirs neufs sur la rue Elgin on songe à faire enlever l'immense amas de pierres qui se trouvait près de la rue Stewart. C'est une amélioration dont les habitants de cette rue sont fiers.

Chien mort

Le cadavre d'un chien mort gît depuis quelques jours sur le terrain vacant appartenant à la compagnie du Pacifique, rue Sussex, et l'odeur qui s'en exhale n'est rien moins que nauséabonde. Par cette saison des chaleurs on ne devrait pas tolérer pareille chose et nous insistons pour qu'on enlève cette charogne au plus tôt possible. Quand ce ne serait qu'à cause du rassemblement des sociétés à cet endroit même jeudi matin, nous espérons que M. l'inspecteur du bureau de santé se rendra à notre désir bien légitime en faisant enlever ce cadavre.

Triste noyade

La saison des bains donne toujours lieu à des